

OBJET : 111^{EME} EDITION DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2024.

1. CONTEXTE

La 111^{ème} édition du Tour de France Cycliste se déroule du samedi 29 juin au dimanche 21 juillet 2024 inclus et comprend vingt et une étapes décrites sur la carte en annexe. Pour cette édition, le départ et les trois premières étapes se tiennent en Italie. Les coureurs quitteront l'Italie lors de la quatrième étape pour rejoindre Valloire.

L'attention des usagers de l'espace aérien est particulièrement attirée sur la concentration d'aéronefs à proximité du parcours. En effet, la course est accompagnée d'un dispositif aérien comprenant des hélicoptères et des avions qui évoluent pour partie entre la surface et 2000ft ASFC et entre les FL060 et FL280. Ces aéronefs opèrent respectivement comme plateformes de caméras (hélicoptères) et comme relais radio et vidéo (avions et hélicoptères) et de diffusion (avions).

De plus, le survol des rassemblements de personnes le long des différentes étapes n'est pas permis en dessous de la hauteur de 1000 m (3300 ft) au-dessus de la surface, à l'exception des aéronefs préalablement autorisés, en vertu des dispositions des *arrêtés du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux et du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères*.

Les aéronefs sans équipage à bord doivent se tenir à l'écart des rassemblements de personnes sur le parcours selon les dispositions du *règlement d'exécution (UE) 2019/947 de la Commission du 24 mai 2019 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord*, ainsi que des *arrêtés du 3 décembre 2020 relatifs à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord et à la définition des scénarios standards nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139*.

Il est rappelé que les aéronefs sans équipage à bord peuvent faire l'objet d'une neutralisation s'il est considéré qu'ils constituent une menace pour la sécurité publique en vertu des dispositions de l'article R. 213-2 du code de la sécurité intérieure.

Certaines étapes du Tour de France sont également protégées par des zones réglementées temporaires (ZRT) visant à en exclure certains aéronefs et certaines activités aériennes. Ces ZRT sont destinées à assurer la sécurité des hélicoptères suivant la course, notamment la retransmission de l'événement.

Plus généralement, il est recommandé de ne pas conduire d'activités aériennes, notamment avec des ballons captifs, à proximité immédiate du parcours.

Les usagers de l'espace aérien sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être communiquées par la voie de l'information aéronautique, sur l'accès à l'espace aérien et sur l'utilisation de certains aérodromes situés à proximité du parcours.

2. LISTE DES ETAPES

- 1^{ère} étape : Samedi 29 juin
Florence / Rimini (Italie)
- 2^{ème} étape : Dimanche 30 juin
Cesenatico / Bologne (Italie)
- 3^{ème} étape : Lundi 1^{er} juillet
Plaisance / Turin (Italie)
- 4^{ème} étape : Mardi 2 juillet
Pinerolo (Italie) / Valloire (France)
- 5^{ème} étape : Mercredi 3 juillet
Saint-Jean-de-Maurienne / Saint-Vulbas plaine de l'Ain (contre la montre individuel)
- 6^{ème} étape : Jeudi 4 juillet
Mâcon / Dijon
- 7^{ème} étape : Vendredi 5 juillet
Nuits-Saint-Georges / Gevrey-Chambertin
- 8^{ème} étape : Samedi 6 juillet
Semur-en-Auxois / Colombey-les-Deux-Églises
- 9^{ème} étape : Dimanche 7 juillet
Troyes / Troyes
- Lundi 8 juillet**
Repos Orléans
- 10^{ème} étape : Mardi 9 juillet
Orléans / Saint-Amand-Montrond

- 11^{ème} étape : Mercredi 10 juillet
Évaux-les-Bains / Le Lioran
- 12^{ème} étape : Jeudi 11 juillet
Aurillac / Villeneuve-sur-Lot
- 13^{ème} étape : Vendredi 12 juillet
Agen / Pau
- 14^{ème} étape : Samedi 13 juillet
Pau / Saint-Lary-Soulan Pla d'Adet
- 15^{ème} étape : Dimanche 14 juillet
Loudenvielle / Plateau de Beille
- Lundi 15 juillet**
Repos Gruissan
- 16^{ème} étape : Mardi 16 juillet
Gruissan / Nîmes
- 17^{ème} étape : Mercredi 17 juillet
Saint-Paul-Trois-Châteaux / Superdévoluy
- 18^{ème} étape : Jeudi 18 juillet
Gap / Barcelonnette
- 19^{ème} étape : Vendredi 19 juillet
Embrun / Isola 2000
- 20^{ème} étape : Samedi 20 juillet
Nice / Col de la Couillole
- 21^{ème} étape : Dimanche 21 juillet
Monaco / Nice (contre la montre individuel)

11th ÉDITION
TOUR de France™
 29 JUIN -
 21 JUILLET 2024

